

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1194 2 décembre 1948

n° 1194 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date de publication
2 décembre 1948

Date du numéro
31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire de Diakite Samba, mécanicien de compresseur et chauffeur du service d'hygiène, est porté de seize mille deux cents francs (16.200 francs) à vingt mille francs (20.000 francs) par mois, exclusif de toutes indemnités, pour compter du 15 novembre 1948.